



Saint-Loup-Lamairé, le 5 juin 2019

Compte-rendu de la réunion de Bureau de la CLE du SAGE Thouet
Le 28/05/2019 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé

Personnes présentes :

Membres du Bureau de la CLE :

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
Édouard RENAUD, Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Michel CLAIRAND, Communauté de communes du Thouarsais
Robert GIRAULT, Commune d'Argentonny
Sébastien ROCHARD, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
Alain MOREAU, FDPMA de Maine-et-Loire
Jean THARRAULT, Association Sauvegarde de l'Anjou
Florence BARRE, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Laurence LACOUTURE, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Cyril MOUILLOT, DDT des Deux-Sèvres
Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres
Mathieu BOSSIS, Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

Autres participants :

Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Jocelyn ADAM, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, animateur SAGE Thouet

Personnes excusées/absentes :

Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet
Olivier FOUILLET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Pascal OLIVIER, Communauté de communes Val de Gâtine
Pierre BIGOT, Syndicat de la Vallée de la Dive
Brigitte BONNISSEAU, Syndicat des Forestiers Privés des Deux-Sèvres

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE Thouet. Il annonce ensuite l'ordre du jour de la séance à savoir :

1. **Élaboration du SAGE – Scénarios alternatifs**
2. **Feuille de route de la CLE**
3. **Informations et questions diverses**

1. Élaboration du SAGE – Scénarios alternatifs

Il est rappelé que les commissions thématiques du SAGE se sont réunies en octobre 2018 pour travailler sur l'élaboration des scénarios alternatifs du SAGE. Suite à ces réunions, une première version du rapport de présentation de ces scénarios a été envoyée à l'ensemble des membres de la CLE et des commissions puis présentée lors du Bureau de la CLE du 14 janvier 2019.

Afin de prendre en compte les demandes de précisions du Bureau et les remarques transmises par les membres de la CLE, ainsi que la note « ambition de la CLE » validée en séance plénière le 4 avril 2019, le rapport de présentation des scénarios alternatifs a été actualisé et adressé aux membres du Bureau en document préparatoire de la séance.

Il est proposé de détailler les principales modifications apportées au document (*cf. présentation*), à savoir :

- Intégration des éléments de la note d'ambition de la CLE
- Ajout d'une grille de lecture des scénarios
- Ajout d'un encadré « transversalité des scénarios » pour chaque objectif
- Ajout d'un encadré « effet attendu sur la ressource ou les milieux » pour chaque scénario (1,2 et 3)
- Précisions sur certaines mesures

Il est ajouté que l'ensemble des scénarios a été conservé à l'exception du scénario 1 « continuité » qui a été rattaché au scénario SOCLE du fait qu'il correspond à l'obligation réglementaire de mise en transparence des ouvrages des cours d'eau classés en liste 2 (L. 214-17).

Les remarques et observations émises par le Bureau sont présentées ci-dessous.

M^{me} BARRE souhaite que soit rappelée, dans la grille de lecture des scénarios, la possibilité de choisir des scénarios différents en fonction des sous bassins versants afin de répondre aux différentes problématiques identifiées sur le territoire.

Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

Au sujet des études HMUC, M. MOUILLOT indique que les services de l'État sont en train de définir une feuille de route permettant de qualifier les attendus et les qualifications de chaque

lettre : Hydrologie, Milieux, Usages et Climat. Ce document viendra en réponse à la sollicitation faite par courrier afin d'avoir des précisions sur le socle minimal attendu.

M. MOREAU s'interroge sur la nécessité d'avoir plusieurs stations de référence sur le bassin.

M. MOUILLOT répond que cette question peut se débattre en fonction de la connaissance que l'on a et de la gestion voulue. Chaque sous bassin peut avoir des caractéristiques qui lui sont propres d'où la nécessité d'avoir une connaissance fine et partagée.

Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

M. MOUILLOT revient sur la stratégie « plans d'eau » portée par les services de l'État en Deux-Sèvres et plus particulièrement sur le bassin du Cébron ainsi que sur les plans d'eau d'irrigation. Il indique qu'un travail important d'amélioration des connaissances est en cours et qu'il pourra être présenté à la CLE une fois abouti. Il précise que l'objectif est de pouvoir déconnecter les plans d'eau présents sur cours d'eau afin de limiter leurs impacts.

Des discussions portent sur ces impacts, sur les solutions qui pourraient être envisagées ainsi que sur les effets du changement climatique.

Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre une fois le bon état atteint

Sur la rédaction de la mesure 3.2 « Accompagner les exploitations dans l'adaptation des pratiques de fertilisation et de traitement phytosanitaire », les membres du Bureau souhaitent que le terme « alternatives au désherbage et traitement chimique » soit remplacé par « alternatives à l'usage de produits phytopharmaceutiques ».

M. BOSSIS propose, pour la mesure 3.1 « Diminuer le recours aux phytosanitaires par le public non agricole », d'insister sur la nécessité de récupération des produits non utilisés et le besoin de communication et sensibilisation. De plus, il est souhaité que la rédaction fasse référence à la fin de l'utilisation de produits de synthèse au lieu d'utiliser le terme « désherber chimiquement ».

Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

Dans le descriptif de la mesure 4.7 « Replanter et entretenir des éléments paysagers permettant de limiter les écoulements », M. MOUILLOT demande de lister des exemples d'éléments paysagers comme les haies, prairies, bandes enherbées, chemins, murets, ...

Pour la mesure 4.8 « Limiter les transferts pas les fossés, les gouffres et le drainage », M. CLAIRAND propose également de cibler les vallées sèches.

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Au sujet de la réalisation de schéma de gestion de nappe pour l'InfraToarcien, il est indiqué que le SAGE Clain prévoit la mise en place d'un tel schéma toutefois il est précisé que le travail du SAGE Clain se limitera aux limites de son territoire. Les membres du Bureau s'interrogent sur la pertinence de cette échelle de travail. Des échanges devront se faire entre SAGE.

M. MOUILLOT indique que le terme ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) doit être remplacé par ZPAAC (Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation des Captages). Il indique que ce type de procédure est susceptible de faire évoluer certains systèmes de productions agricoles ainsi qu'une préservation de certains espaces plus sensibles, qui ont été clairement identifiés dans l'aire d'alimentation.

Sur la rédaction de la mesure 5.4 « Renforcer les programmes d'actions pollutions diffuses sur les captages », il est indiqué que la rédaction de cette mesure a été reprise. Les membres du Bureau demandent que dans le listing présentant le contenu possible de ce type de programme d'actions soient ajoutées les mesures à haute valeur environnementales (niveau 3).

De plus M. CLAIRAND rappelle que les programmes d'actions visés dans cette mesure 5.4 doivent être complémentaires avec les objectifs 3 et 4.

Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Il est rappelé qu'un travail devra être fait afin de définir la délimitation de la zone de marais. Il est fait mention de la méthode de délimitation des marais rétro littoraux définie par le Forum des Marais Atlantiques qui pourrait servir à la réflexion à venir.

Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

M. BOSSIS rappelle que les actions de communication et de sensibilisation auprès de propriétaires de plans d'eau (mesure 9.1 « Communiquer et inciter les propriétaires à mettre en conformité et mieux gérer les plans d'eau ») doivent concerner toutes les thématiques en lien avec la gestion d'un plan d'eau, comme par exemple, le risque de propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Suite à cette présentation, les remarques émises par les membres du Bureau vont être prises en compte, avant envoi du rapport actualisé à l'ensemble des membres de la CLE en document préparatoire de la séance plénière du 27 juin 2019.

Lors de cette séance, l'ensemble du document sera présenté pour validation. Dans un second temps (septembre 2019), les membres de la CLE seront invités à choisir parmi les différents scénarios afin de définir la stratégie du SAGE.

2. Feuille de route de la CLE

Comme annoncé lors de la séance plénière de la CLE du 4 avril 2019, l'agence de l'eau demande aux CLE du bassin Loire-Bretagne d'élaborer une feuille de route permettant de construire une vision partagée de l'élaboration du SAGE et du programme de travail de la CLE.

La cellule d'animation du SAGE et l'agence de l'eau travaillent actuellement à la rédaction d'une première version de ce document qui sera présentée lors de la CLE du 27 juin 2019. Suite à cette présentation, cette version de travail sera adressée à l'agence de l'eau pour avis avant une validation finale par la CLE.

3. Informations et questions diverses

Il est rappelé que les membres de la CLE ont validé le 4 avril, les inventaires « zones humides » de 11 communes de l'Agglomération du Bocage Bressuirais. 5 autres communes sont en train de finaliser leurs inventaires qui pourraient être soumis à validation de la CLE le 27 juin sous réserve de la transmission des documents finaux en amont de la séance plénière.

Enfin, les membres du Bureau sont informés que plusieurs Contrats Territoriaux, arrivant en fin de programmation, ont fait l'objet de bilan dernièrement. Les porteurs de ces contrats sont en train de définir de nouveaux programmes.

La CLE sera donc sollicitée pour émettre des avis motivés sur ces projets de contrats. En fonction des calendriers de validation, il pourrait être nécessaire de prévoir une nouvelle CLE tout début octobre 2019.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Bureau de la CLE

28/05/2019



Ordre du jour

1. **Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs**
2. Feuille de route de la CLE
3. Informations et questions diverses

Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs



Scénarios alternatifs du SAGE élaborés suite aux travaux des commissions d'octobre 2018

Première version du rapport présentée lors du Bureau du 14 janvier 2019 :

- Besoin d'avoir une vision plus claire de la transversalité des objectifs/scénarios
- Pour chaque scénario : effets, impacts attendus ... dans la mesure du possible
- Besoin d'avoir une vision, une stratégie, pour le territoire : « Ambition de la CLE »

Remarques scénarios alternatifs (version 1) :

- Association Amis des Moulins Bocage Vendée Gâtine : 10/01/2019
 - UNICEM 10/01/2019 (pas de remarques)
 - ARS Nouvelle Aquitaine : 15/01/2019
 - Syndicat Valorisation Promotion Pisciculture : 15/02/2019
- Remarques présentées en Bureau le 14/01
- Remarques présentées en Bureau le 12/03
- Remarques Agence de l'eau en complément des remarques émises lors du Bureau du 14/01

Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Note ambition de la CLE validée le 4 avril 2019 :

Note en réponse aux remarques émises suite à la diffusion du rapport de présentation des scénarios alternatifs

- Réaffirmer les conclusions du diagnostic et du scénario tendanciel
- Définir l'ambition que souhaite la CLE pour les objectifs identifiés et pour le territoire

Actualisation du rapport « scénarios alternatifs »

Envoi de la nouvelle version aux membres du Bureau par mail le 13/05

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

Suivi des modifications :

- Intégration des éléments de la note d'ambition de la CLE :

- Ajout du chapitre 3 « Niveau d'ambition du SAGE »
Ambition validée par Enjeu
- Chapitre 4 « Les objectifs environnementaux du SAGE »
Reprise des éléments validés par la CLE : priorisation des usages, objectifs qualité AEP, objectif baignade
- Ajout de l'intégralité de la note « Ambition de la CLE » en annexe du rapport

- Ajout d'une grille de lecture des scénarios

- Réorganisation du listing et de la numérotation des mesures dans l'ordre des scénarios (Socle – Sc.1 – Sc.2 – Sc.3)

GRILLE DE LECTURE DES SCÉNARIOS :

Différentes propositions de scénarios contrastés sont présentées pour chaque objectif.

- Beaucoup d'enjeux du SAGE sont transversaux (ex : gestion quantitative et gestion des plans d'eau, gestion qualitative et préservation des zones humides et têtes de bassin versant, ...). Des encarts spécifiques précisent, pour chaque objectif, ces éléments de transversalité.
- Les scénarios sont parfois alternatifs, parfois complémentaires et donc cumulatifs. Le socle est à introduire systématiquement dans la stratégie.
- L'ordre de présentation des scénarios ne constitue pas un ordre de priorité et d'ambition
- Les avantages et inconvénients de chaque scénario (en termes d'efficacité, de faisabilité) sont précisés
- Les attendus en termes d'effet sur la ressource ou les milieux sont brièvement exposés pour chaque scénario dans des encarts spécifiques
- Un code couleur permet de relier les mesures à chacun des scénarios
- Lorsque l'on fait référence à des mesures « réglementaires », c'est que le SAGE pourra introduire un article dans son règlement, opposable à l'administration et aux tiers.

Le choix par la CLE d'un ou plusieurs scénarios proposés pour chacun des objectifs permettra de constituer la stratégie du SAGE.

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

Suivi des modifications :

- Ajout d'un encadré « transversalité des scénarios » pour chaque objectif

- Ajout d'un encadré « effet attendu sur le ressource ou les milieux » pour chaque scénario 1, 2 et 3

Les scénarios proposés :

- sont issus des travaux des commissions thématiques
- sont des stratégie différentes d'atteinte d'un objectif et plus globalement d'atteinte du bon état DCE
- retranscrivent les visions, les approches parfois différentes des acteurs du bassin

Tous les scénarios ont été conservés sauf le scénario 1 continuité (approche réglementaire) qui a été rattaché au scénario SOCLE suite à la remarque du Bureau du 14/01

▶ Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

▶ Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

▶ Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

▶ Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

▶ Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

▶ Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

▶ Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

▶ Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

▶ Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

▶ Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

▶ Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

▶ Objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

Transversalité des scénarios :

Les scénarios développés en réponse à cet objectif 1 se concentrent sur les éléments d'amélioration des connaissances et d'adaptation de la gestion quantitative (indicateurs, protocoles, ...).

Les mesures d'économie d'eau visant une baisse de la pression de prélèvement, indispensable sur le bassin du Thouet pour restaurer l'équilibre quantitatif, sont développées dans les scénarios de l'objectif 2 du SAGE « Arrêter des modes durables de gestion quantitative pour économiser l'eau »

Les mesures concernant les plans d'eau, qui interceptent les écoulements et impactent donc l'état quantitatif, sont traitées à l'objectif 9 du SAGE > un traitement ambitieux de l'enjeu plan d'eau participera ainsi grandement à l'amélioration de l'état quantitatif du bassin.

Aussi, les stratégies de préservation des zones humides et de restauration des fonctionnalités des cours d'eau et notamment des têtes de bassin versant ainsi que la gestion spécifique du Marais de la Dive (objectifs 7, 8, 10 et 11) participeront à améliorer les conditions hydrologiques du bassin.

Les stratégies choisies devront donc être cohérentes et ambitieuses pour permettre la restauration de l'équilibre quantitatif de la ressource et une amélioration de l'hydrologie des cours d'eau.

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

Socle

Communication suivi changement climatique
+ limitation risques crues

Scénario 1

Étude HMUC / adaptation indicateurs suite étude
Vol. prélevables : reprise notification (qq ajustements)



Effet attendu sur la ressource :

nul – poursuite de la situation actuelle en attendant les conclusions de l'étude et la révision du SAGE

Scénario 2

Adaptation de certains éléments / indicateurs de la gestion quantitative dès cette version du SAGE.
> Basée sur connaissance actuelle



Effet attendu sur la ressource :

Bon mais limité, car adaptation de la gestion limitée en l'absence de connaissance approfondies

Scénario 3

Scénario 2 + adaptation d'indicateurs de gestion crise, ajustement du point nodal (HMUC), DOE complémentaire ...



Effet attendu sur la ressource :

Bon mais limité, car adaptation de la gestion limitée en l'absence de connaissance approfondies

*Scénarios pouvant être cumulatifs
Sc. 2 et 3 supposent travail spécifique en parallèle de l'élaboration SAGE*

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

Transversalité des scénarios :

La limitation de l'impact des plans d'eau est un autre axe de travail complémentaire et important pour la limitation des pressions de prélèvements. Ce sujet est traité spécifiquement au sein de l'objectif 9 qui propose une stratégie globale de limitation des impacts des plans d'eau.

Il faudra également être cohérent entre la stratégie de développement des retenues et notamment de l'encadrement de la construction de nouveaux plans d'eau / régularisation de plans d'eau existant qui pourra découler de la stratégie de l'objectif 9.

Aussi, les stratégies de préservation des zones humides et de restauration des fonctionnalités des cours d'eau et notamment des têtes de bassin versant ainsi que la gestion spécifique du Marais de la Dive (objectifs 7, 8, 10 et 11) participeront à améliorer les conditions hydrologiques du bassin.

Pour rappel, les éléments d'amélioration de la gestion quantitative des eaux ont été traités à l'objectif 1.

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

Socle

Programme d'économie d'eau pour tous les usages
Mesures d'accompagnement, communication et suivi

Scénario 1

Construction de retenues à remplissage hivernal, pour la **substitution** des prélèvements estivaux et pour de **nouveaux** prélèvements en réponse à l'enjeu de changement climatique (priorité soutien élevage).

Effet attendu sur la ressource :

Discutable – permet de substituer des prélèvements actuellement très impactant mais possibilité d'augmenter les prélèvements totaux à l'année (si retenues hors substitution). Ne permet pas de faire face à une plus forte diminution de la ressource (changement climatique)

Scénario 2

Construction de retenues à remplissage hivernal **uniquement pour la substitution** des prélèvements estivaux impactant, et encadrement de ces constructions : priorité aux exploitations d'élevage, localisation, ...
+ Transformation de l'usage de certains plans d'eau existants pour en faire des PE irrigation à remplissage hivernal.

Effet attendu sur la ressource :

Bon à court terme (permet de substituer des prélèvements actuellement très impactants), mais discutable à moyen/long terme (ne permet pas de faire face à une plus forte diminution de la ressource)

Scénario 3

Pas de substitution des prélèvements estivaux par le biais de la création de retenues à remplissage hivernal. Unique levier de baisse des prélèvements = **adaptation des pratiques** agricole, dont désirrigation sur certains secteurs

Effet attendu sur la ressource :

Bon à court terme et moyen terme

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Transversalité des scénarios :

Les scénarios présentés traitent de l'amélioration de la qualité de l'eau à l'échelle bassin versant concernant les nitrates et les pesticides, contaminations qui dégradent l'état écologique des cours d'eau d'une partie du bassin versant.

L'enjeu spécifique de l'amélioration de la qualité de l'eau des captages destinés à l'alimentation en eau potable est traité à l'objectif 5 du présent document « Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante ». Cet enjeu a été isolé car faisant d'ores et déjà l'objet d'actions spécifiques sur les aires d'alimentation de captage (programmes de lutte contre les pollutions diffuses, programmes Re-Sources) alors qu'il n'y a pas d'action menée à l'échelle des bassins versants.

Des liens sont bien évidemment à faire entre ces enjeux, dans les méthodes et moyens mis en œuvre pour diminuer les pressions polluantes, d'autant que les différents compartiments de la ressource (superficielle / souterraine) sont liés, notamment sur l'Est du territoire. Les actions entreprises se recoupent donc et concourent au même objectif d'amélioration de la qualité des eaux.

À noter également que le **sujet de la limitation des transferts polluants**, notamment par la mise en place et la préservation d'éléments paysagers ou d'hydraulique douce, est à intégrer dans la stratégie de limitation des pollutions azotées et surtout phytosanitaires. **Par soucis de lisibilité, les mesures traitant de la limitation des transferts érosifs ont été regroupées au sein de l'objectif 4 du présent document** « atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif ».

La restauration des zones humides et des têtes de bassin en priorité sont des éléments qui participeront également à l'amélioration générale de la qualité des eaux de surface.

Enfin, l'amélioration des connaissances en matière de mesures de qualité des eaux est traitée transversalement au sein de l'objectif 6 « améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents ».

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Socle

Fin du recours aux produits phytosanitaires par les utilisateurs non agricoles : particuliers (réglementation), professionnels hors agricole et collectivités (cimetières et terrains de sport).

Scénario 1

Cible prioritairement les bassins de la Dive, Thouet médian et aval.
Sensibilisation et accompagnement des exploitants à travers des actions classiques d'accompagnement individuel et collectif. Coordonné par des porteurs de programmes opérationnels à l'échelle bassin.

Scénario 2

Propose de coordonner le conseil des différents opérateurs agricoles pour guider les exploitants vers des pratiques bénéfiques pour la ressource en eau. Formation des conseillers + établissement d'une stratégie commune.

Scénario 3

Travailler sur l'économie agricole, avec mesures d'accompagnement des filières, développement de débouchés solides économiquement, ...

Scénarios pouvant être cumulatifs

Effet attendu sur la ressource :

Plutôt bon en termes de démarche car actuellement rien n'est fait à l'échelle bassin versant, mais peu ambitieux > risque qu'il n'y ait pas de baisse marquée des pressions

Effet attendu sur la ressource :

Plutôt bon en termes de démarche car actuellement rien n'est fait à l'échelle bassin versant, mais peu ambitieux en actions. Échelle de travail plus large (ensemble du SAGE). Risque qu'il n'y ait pas de baisse marquée des pressions

Effet attendu sur la ressource :

Bon, plus ambitieux et pérenne. Peu permettre une baisse des pressions polluantes azotées et phytosanitaires.

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Mesure 3.2 : Accompagner les exploitations dans l'adaptation des pratiques de fertilisation et de traitement phytosanitaire

Sur les secteurs prioritaires de la Dive, du Thouet médian et du Thouet aval, des programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses (azotées et phytosanitaires), axés sur l'accompagnement des exploitants:

- Diagnostics individuels d'exploitation
- Journées techniques sur les thématiques **d'évolution** des pratiques de fertilisation (outils d'aide à la décision, partage d'expériences, ...), d'alternatives au désherbage et traitements chimiques (**désherbage mécanique, auxiliaires de culture, ...**), **d'amélioration de la qualité des sols (techniques culturales simplifiées, ...)**
- Accompagnement spécifique sur l'enjeu de l'autonomie fourragère, développement de la culture de luzerne
- Accompagnement spécifique sur la mise en place d'intercultures, retours d'expérience
- Accompagnement sur l'efficacité de l'irrigation
- Accompagnement conversion en agriculture biologique
- **Replantation et entretien des haies**
- Couverture des sols

Les partenaires agricoles participent à la mise en œuvre de ces actions.

Un lien est à rechercher avec les programmes d'actions pollutions diffuses des aires d'alimentation de captages, dont certains sont situés sur ces sous bassins versants (mesure 5.4).

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

Transversalité des scénarios :

Les scénarios présentés traitent de l'amélioration de la qualité de l'eau à l'échelle bassin versant concernant les matières organiques et le phosphore, contaminations qui dégradent l'état écologique des cours d'eau d'une large partie du bassin versant.

Par soucis de lisibilité, les mesures traitant de la limitation des transferts érosifs ont été regroupées au sein de cet objectif. Elles sont néanmoins partie intégrante de la stratégie de limitation des pollutions azotées et surtout phytosanitaires, développée à l'objectif 3 du présent document « améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint ».

Ces mesures permettent également la réduction des phénomènes de crue, point abordé en mesure 1.1 de l'objectif 1.

À noter également que les scénarios de limitation des impacts des plans d'eau participeront à la réduction des pollutions par les matières organiques et le phosphore. La restauration des zones humides et les actions de protection prioritaire des têtes de bassin versant permettront également une amélioration générale de la qualité des eaux en raison de leurs multiples fonctionnalités écologiques.

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

Socle

Amélioration des performances, collecte et réseaux assainissement collectif et mise aux normes non collectif
Gestion des eaux pluviales et limitation de l'imperméabilisation des sols

Scénarios pouvant être cumulatifs

Scénario 1

Scénario qui propose des **mesures opérationnelles incitatives** visant à limiter les pressions et transferts polluants, à coordonner à l'échelle du SAGE avec priorité Argenton/ Thouaret/ Thouet.
Limitation des transferts > vise la restauration des éléments paysagers pour diminuer le ruissellement des eaux et transferts polluants

Effet attendu sur la ressource :

Bon car actuellement thématique peu prise en compte, mais peu ambitieux. Permettra des restaurations paysagères ponctuelles mais pas une gestion échelle bassin versant du phénomène érosif, ce qui limitera les résultats sur la qualité des eaux

Scénario 2

Levier réglementaire pour limiter pressions et protéger les éléments paysagers du territoire : limiter l'imperméabilisation des sols ; plafonner les rejets de STEP; empêcher la destruction des haies, limiter impact drainage

Effet attendu sur la ressource :

Bon, en complément du scénario 1, le levier réglementaire permet de limiter les nouvelles pressions

Scénario 3

Approche plus ciblée : élaboration de programmes d'action opérationnels spécifiques aux territoires les plus sensibles.

Effet attendu sur la ressource :

Bon, dispositif plus ambitieux qui permet de traiter la problématique avec une échelle bassin, en travaillant en priorité sur les zones de pente amont qui sont « productrices » de ruissellement

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

Mesure 4.5 : Limiter l'épandage d'engrais phosphorés et améliorer la gestion des effluents d'élevage

Identification du bassin du Cébron comme prioritaire

Mesure 4.8 : Limiter les transferts par les fossés, les gouffres et le drainage

Par cette mesure le SAGE préconise la mise en place de bandes enherbées aux abords des fossés. **Les abords des gouffres doivent également être protégés : bandes enherbées, zones non traitées, ...**

Les impacts du drainage devront être limités (notamment par la mise en place de bassins tampons en sortie de parcelles).

Une cartographie des gouffres et zones de drainage pourra être établie afin de mieux cibler les actions de sensibilisation et de protection.

Ces mesures pourront être intégrées dans les programmes d'actions opérationnels agricoles

Mesure 4.11 : Mettre en place des programmes d'actions spécifiques de restauration et d'entretien des éléments paysagers limitant les ruissellements et les transferts

Identification des secteurs prioritaires -> **prise en compte des identifications déjà effectuées sur Cébron et Seneuil**

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Transversalité des scénarios :

Si les objectifs 3 et 4 s'intéressaient à la lutte contre les pollutions diffuses à l'échelle du bassin versant, cet objectif porte plus spécifiquement sur la préservation des ressources captées pour l'alimentation en eau potable, à l'échelle des aires d'alimentation des captages.

Les mesures sont néanmoins complémentaires et selon les scénarios retenus elles se recouperont, ce qui pourra amener à une restructuration des mesures lors de la définition de la stratégie (mutualisation des moyens et dispositifs, ...)

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Socle

Réalisation d'un schéma de gestion de nappe. Concerne à minima l'InfraToarcien, car le SAGE Clain (concerné également par la nappe) prévoit la mise en place d'un tel schéma. Autres nappes ?

Scénario 1

Poursuite et renforcement des programmes d'actions sur les aires d'alimentation des captages prioritaires et sensibles (actuels et du futur SDAGE). Efforts d'animation, d'association de tous les acteurs agricoles et d'évaluation et suivi.

Scénario 2

Scénario 1 + travail sur l'économie agricole, développement des filières et débouchés, en renforcement des programmes d'actions
Mise en place de réseaux expérimentaux locaux.

Scénario 3

Mise en place de mesures d'ordre réglementaire, avec le lancement de procédures ZSCE sur les captages les plus problématiques.

Effet attendu sur la ressource :

Plutôt bon car renforcement des moyens mais peut être insuffisant pour assurer une baisse notable des contaminations

Effet attendu sur la ressource :

Bon car s'intéresse à l'économie agricole, aux débouchés. Permet d'envisager des évolutions de pratiques plus profondes (évolution des systèmes) et pérennes (limiter le risque économique)

Effet attendu sur la ressource :

Difficile d'estimer l'impact du classement ZSCE et d'imaginer les mesures qui pourraient être rendues obligatoires dans 3 ans si pas d'effets. Ne devrait pas permettre une évolution des systèmes, mais peut être une préservation de certains espaces plus sensibles

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Mesure 5.4 : Renforcer les programmes d'action pollutions diffuses sur les captages

Cette mesure précise que l'ensemble des captages prioritaires ou sensibles du SDAGE doivent bénéficier d'un programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses. Il s'agit de poursuivre ou reconduire les opérations en cours et d'en développer de nouvelles si besoin.

Ces programmes d'actions doivent être adaptés aux enjeux du territoire et être la mise en œuvre opérationnel de la stratégie de territoire. Ils peuvent comprendre des :

- Accompagnements collectifs des agriculteurs au-delà des bonnes pratiques dans l'appropriation de techniques ou dans l'évolution de leur système de production, via des démonstrations, des expérimentations, des actions d'informations,
- Actions individuelles comprenant :
 - o la réalisation de diagnostics individuels d'exploitations, qui identifient les problématiques spécifiques à l'exploitation et les évolutions à favoriser,
 - o l'accompagnement individuel des agriculteurs à la mise en œuvre des actions préconisées dans leur diagnostic d'exploitation allant au-delà des bonnes pratiques
- Animation et veille foncière
- Animation filière dans le but de mobiliser des agriculteurs pour qu'ils s'inscrivent dans une filière de valorisation d'une production favorable pour l'eau,
- Animation générale et Communications générale et agricole
- Etudes thématiques (milieux aquatiques, gestion foncière, pollutions diffuses agricoles...)
- Mesures agro-environnementales et climatiques et mesure de conversion à l'agriculture biologique
- Investissements agro-environnementaux
- Travaux et équipements pour la gestion des effluents d'élevage
- ...

Ces programmes d'actions vont au-delà de l'outil du « contrat territorial » de l'Agence de l'eau, qui n'est qu'un cadre pour l'accord des subventions Agence. Les programmes peuvent prévoir d'autres actions, d'autres leviers de financements et sont à programmer à une échelle plus longue (5 à 10 ans).

Sur le bassin versant du Cébron, des actions spécifiques et ambitieuses sur le sujet de la limitation des transferts sont prévues dans le programme (restauration des haies et éléments paysagers, hydraulique douce, bandes enherbées, boisement des bords de cours d'eau, ...).

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

Transversalité des scénarios :

Sujet des cyanobactéries : les scénarios suivants se bornent à la mise en place d'un système d'amélioration des connaissances et d'information. La limitation des proliférations de cyanobactéries – aggravée par le réchauffement de l'eau - passe en outre par la réduction des pressions polluantes (nutriments) et de l'impact des plans d'eau, ces points-là sont traités dans des objectifs spécifiques (objectifs 3, 4, 7 et 9 notamment).

Sujet de l'amélioration des suivis qualité de l'eau : l'amélioration des suivis classiques de la qualité de l'eau concoure aux objectifs d'amélioration de l'état des eaux (objectif 3 et 4).

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

Scénario 1

Actions d'amélioration des connaissances : veille des suivis et recensement des activités à risque.
Information et sensibilisation du grand public.



Effet attendu sur la ressource :

Nul, simple amélioration des connaissances (mais pouvant par la suite permettre une baisse des pressions via la prise de conscience et l'identification des secteurs problématiques)

Scénario 2

Sc 1 + actions de suivi et d'acquisition de données.
Amélioration des réseaux actuels de suivi qualité de l'eau et mise en place d'un réseau de suivi bactériologique pour répondre à la **problématique des cyanobactéries**.



Effet attendu sur la ressource :

Nul, car c'est la limitation de l'ensemble des pressions polluantes qui permettra une amélioration de la qualité des eaux (cf. autres objectifs du SAGE). Cependant, la prise en compte de l'enjeu des cyanobactéries est positive, notamment vis-à-vis des usages récréatifs de l'eau.

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Transversalité des scénarios :

La restauration des fonctionnalités des cours d'eau est un sujet transversal et répond à l'ensemble des enjeux du SAGE.

Une cohérence particulière devra être recherchée entre la stratégie « continuité écologique » et celle concernant la limitation de l'impact des plans d'eau (objectif 9), notamment en termes d'ambition, de moyens, de sensibilisation, ...

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Socle

Programmes de restauration des milieux aquatiques permettant de coordonner les actions de terrain, sur tous les enjeux milieux. Ces programmes associent l'ensemble des acteurs agissant pour les milieux et priorisent les enjeux locaux et secteurs d'intervention.

Plusieurs autres mesures socles : restauration et entretien ripisylve, lutte espèces exotiques envahissantes, interdiction abreuvement direct en cours d'eau.

Continuité : définition d'objectifs de taux d'étagement, amélioration connaissance, communication, gestion vannes, **restauration continuité liste 2**

Scénario 1

Restauration de la morphologie en priorité sur les cours d'eau très dégradés + têtes de bassin versant

Effet attendu sur les milieux :

Bon mais pas sur l'ensemble du bassin versant. Amélioration significative sur les cours d'eau les plus dégradés, là où les investissements sont les plus importants (prioritaires ?)

Scénario 2

Restauration morphologique en priorité sur les cours d'eau proches du bon état, à fort potentiel + têtes de BV

Effet attendu sur les milieux :

Plutôt bon mais on améliore en priorité les fonctionnalités des cours d'eau moins dégradés, quid des secteurs très dégradés ? Scénario à lui seul non satisfaisant

Scénario 3

Restauration sur tous les linéaires dégradés du bassin, scénario « optimal » de restauration.

Effet attendu sur les milieux :

Très bon, scénario optimal de restauration qui traite de l'ensemble du bassin

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Scénarios spécifiques continuité écologique :

Scénario restauration continuité liste 2 (réglementaire) rattaché au SOCLE

Scénario 1

Stratégie de priorité à l'effacement si gain écologique pour le milieu, sur les têtes de bassin en priorité et à l'opportunité.

Travail d'abord en amont pour améliorer le transit sédimentaire et ainsi favoriser les fonctionnalités et habitats plus en aval.

Travaux à intégrer dans les programmes d'actions milieux en leur laissant une certaine latitude d'actions

Effet attendu sur les milieux :

Bon si appliqué de manière suffisamment ambitieuse dans les programmations locales

Scénario 2

Propose d'établir des stratégies de restauration de la continuité basées sur des études spécifiques sur l'ensemble des cours d'eau du bassin.

Priorité à l'effacement si permet gain écologique. (solution cas pas cas)

Étude permet de cibler secteurs prioritaires

Effet attendu sur les milieux :

Très bon, scénario optimal pour s'assurer de la prise en compte de l'enjeu continuité

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Mesure 7.4 : Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire sur les cours d'eau en liste 2

Il s'agit de la mesure minimale de restauration de la continuité écologique répondant à une obligation réglementaire de mise en transparence des ouvrages des cours d'eau classés en liste 2 : aval Argenton, Thouet et Dive (article L 214-17 du code de l'environnement).

Les travaux de mise en transparence pourront se faire, selon le choix du propriétaire, en utilisant tous les leviers existants d'amélioration de la continuité écologique et en tenant compte de sa capacité à entretenir l'ouvrage si celui-ci est conservé.

Mesure 7.5 : Mieux connaître l'impact des ouvrages et l'impact de leur aménagement

Mesure 7.12 : Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire : travaux à l'opportunité et sur les têtes de bassin versant

Mesure 7.13 : Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire : travaux là ou linéaire dégradé et études spécifiques

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

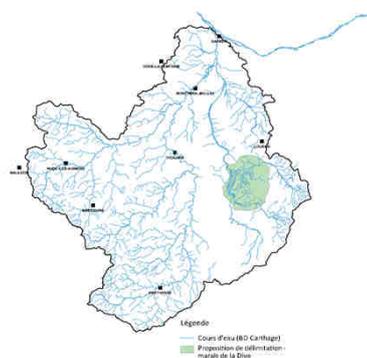
Transversalité des scénarios :

Les mesures du présent objectif ont trait à de nombreuses problématiques traitées dans d'autres scénarios : gestion quantitative des eaux (gestion des sécheresses mais aussi des crues), préservation de la biodiversité et des espaces humides, amélioration des fonctionnalités des cours d'eau,... Ces mesures sont complémentaires, elles répondent néanmoins à certaines spécificités du bassin de la Dive et plus particulièrement de sa zone de marais.

Quelle délimitation du marais de la Dive ?

Pas de scénarios contrastés

Liste de mesures ponctuelles spécifiques aux marais de la Dive



Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Mesure 8.8 : Prendre en compte le risque inondation en zone de marais

Des défaillances dans l'entretien des canaux ou des situations climatiques exceptionnelles peuvent engendrer des crues sur ces zones à caractère inondable.

Il convient donc d'une part de renforcer la culture du risque inondation sur ces zones (sensibilisation par les collectivités locales) et d'autre part de prendre en compte cet aléa lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et des zonages.

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Transversalité des scénarios :

Le sujet de limitation de l'impact des plans d'eau est extrêmement transversal : influence sur l'équilibre quantitatif (objectif 1 et 2), sur la qualité des eaux (objectif 4 et 5 notamment), sur les fonctionnalités des cours d'eau (objectif 7).

Il a été décidé par la CLE de prévoir un objectif spécifique traitant de la limitation de l'impact de certains plans d'eau, et pour plus de lisibilité il est proposé ici de définir une stratégie transversale propre à l'enjeu « plans d'eau », compte tenu de la complexité de la thématique.

La stratégie « plans d'eau » qui sera définie devra donc être cohérente avec la stratégie de gestion quantitative (retenues d'irrigation, en objectif 2) ainsi qu'avec la stratégie de rétablissement de la continuité écologique (objectif 7).

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Socle

Communication et sensibilisation des propriétaires + création d'un groupe de travail spécifique sur la thématique plans d'eau.

Scénario 1

Amélioration des connaissances, avec la création d'une base de donnée unique recoupant les connaissances actuelles + des inventaires terrains pour compléter

Scénario 2

Sc 1 + mesures de limitation des impacts des plans d'eau, par la voie incitative : intégration de l'enjeu dans les programmes opérationnels et accompagnement des particuliers dans les travaux et pour les opérations de gestion (vidange).

Scénario 3

Sc 1 + mise en conformité des plans d'eau par le levier réglementaire : précision des éléments de mise en conformité requis en cas de régularisation administrative d'un plan d'eau ou en cas de création d'un nouveau plan d'eau (retenue de substitution par exemple)
Levier réglementaire peut également encadrer vidanges (pratiques/ouvrages spécifiques)

Scénarios pouvant être cumulatifs

Effet attendu sur les milieux :

Nul mais l'acquisition de connaissance est une étape indispensable pour agir sur la thématique des plans d'eau

Effet attendu sur les milieux :

Bon, en parallèle de l'acquisition de connaissance, permet d'intégrer l'enjeu plan d'eau dans les programmations et d'accompagner les travaux pour plus d'efficacité. La limitation des impacts des plans d'eau aura des effets positifs sur les milieux et aussi sur la ressource (qualité des eaux, limitation de l'interception des écoulements, ...)

Effet attendu sur les milieux :

Bon, en lien avec l'acquisition de connaissance et l'accompagnement des propriétaires, le levier réglementaire permet de limiter les impacts des plans d'eau à régulariser ainsi que des nouveaux plans d'eau (=plans d'eau déconnectés du réseau hydrographique). Le caractère réglementaire donne une autre dimension à ces mesures auprès des propriétaires.

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Transversalité des scénarios :

La préservation des têtes de bassin versant est à prendre en compte dans la totalité des objectifs du SAGE : enjeux quantitatifs, qualité des eaux, préservation des milieux et de la biodiversité, ...

Les présents scénarios s'intéressent donc au sujet de la délimitation de ces zones et à l'intégration des têtes de bassins versant dans les autres stratégies.

Il faudra veiller à l'intégration des mesures priorisant la protection des têtes de bassin versant au sein des autres objectifs lors de la définition de la stratégie.

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Socle

Réalisation de la carte des têtes de bassin versant et hiérarchisation.
Amélioration des connaissances et communication.

Scénario 1

Intégrer dans l'ensemble du SAGE la stratégie de protection des têtes de bassin versant, sur les enjeux quantitatifs, qualité des eaux, milieux > intégrer un critère tête de BV

Scénario 2

Identification d'une zone de tête de bassin versant pilote pour la restauration écologique, avec des suivis spécifiques > restauration vitrine, valorisation du retour d'expérience et communication spécifique

Scénario 3

Limitation des **nouveaux** impacts sur les têtes de bassin : nouveaux prélèvements, nouveaux plans d'eau, nouveaux aménagements. **Levier réglementaire.**

Scénarios pouvant être cumulatifs

Effet attendu sur les milieux :

Bon, enjeu « têtes de bassin versant » recoupant l'ensemble des autres enjeux du SAGE, il faut l'intégrer dans l'ensemble des stratégies

Effet attendu sur les milieux :

Bon sur le bassin « vitrine » + scénario complémentaire qui permet d'améliorer les connaissances, l'expérience et de communiquer sur cet enjeu

Effet attendu sur les milieux :

Bon mais ces outils réglementaires permettront plutôt de limiter de nouvelles pressions et non de supprimer des pressions existantes (le règlement du SAGE n'est pas rétroactif)

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Mesure 10.6 : Limiter les nouveaux impacts sur les têtes de BV

Cette mesure fait appel au levier réglementaire du SAGE, en faisant des têtes de bassin versant un critère géographique de limitation de certaines activités et usages, afin de limiter la pression sur ces milieux fragiles. Il pourrait s'agir de :

- Interdire les nouveaux prélèvements sur ces zones
- Interdire la création de plans d'eau, dont les retenues de substitution
- Limiter l'urbanisation et les projets d'aménagements sur ces secteurs (levier documents d'urbanisme ici)
- **Limiter le piétinement des berges par le bétail, en lien avec la mesure 7.8**

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

Transversalité des scénarios :

La restauration des humides participe à la restauration de l'équilibre quantitatif, à l'atténuation des crues, à la dépollution des eaux, et à la sauvegarde de la biodiversité aquatique et humide.

Il est possible de mettre à profit les connaissances naturalistes acquises au travers des caractérisations des zones humides ou des travaux des gestionnaires de milieux.

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

Socle

Amélioration des connaissances : déployer les inventaires sur la Vienne et le Maine et Loire (hors Choletais)
Déterminer les fonctionnalités des ZH et leurs altérations

Scénarios pouvant être cumulatifs

Scénario 1

Préservation des zones humides à travers les documents d'urbanisme > délimitation des zonages et rédaction des règlements



Effet attendu sur les milieux :

Bon pour limiter les nouvelles pressions, levier efficace, mais pas suffisant : ne permet pas de restaurer les zones humides dégradées

Scénario 2

Sc 1 + intégration de l'enjeu zones humides aux programmes d'actions opérationnels « milieux aquatiques » : actions de restauration, préservation, aménagement et suivi



Effet attendu sur les milieux :

Bon, permet d'intégrer l'enjeu zones humides aux programmes d'actions et de restaurer les fonctionnalités des zones humides prioritaires

Scénario 3

Sc 1 + Sc 2 + levier réglementaire du SAGE : fixer des compensations plus élevées que celles prévues par le code de l'environnement en cas de destruction de zones humides



Effet attendu sur les milieux :

Bon pour limiter les nouvelles pressions, levier complémentaire efficace. Ne permet pas de supprimer des pressions existantes (le règlement du SAGE n'est pas rétroactif)

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication

Objectif 12 : Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE

Objectif 13 : Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multithématiques

Objectif 14 : Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE

Objectif 14 -> simplification du listing des mesures

Mesure 14.1 : Établir un plan de communication et de sensibilisation pour le SAGE Thouet

SDAGE requiert un volet pédagogie détaillé dans les SAGE

Détails des propositions faites lors des commissions thématiques du SAGE inscrits

Objectif 15 : Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

1. Scénarios alternatifs

Objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication

Objectif 16 : Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE

Objectif 17 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

Objectif 17 -> Ajout d'une mesure

Mesure 17.2 : Pérenniser l'animation du SAGE en phase de mise en œuvre

L'animation du SAGE est essentielle si l'on souhaite faire vivre le document : suivi des actions du SAGE, suivi des programmations locales, actions de sensibilisation et de pédagogie, réunion fréquente de la CLE ... les actions à mener dans le cadre de l'animation du SAGE sont nombreuses. Il convient à minima de pérenniser l'animation du SAGE actuelle et si possible de la renforcer.

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

Évaluation économique des scénarios

Estimation des coûts des scénarios et mesures, basée sur des hypothèses et visant à donner des ordres de grandeurs (ne constitue pas un budget de mise en œuvre).

Modifications apportées :

- ***Ajustements des coûts de certaines mesures (étude HMUC, étude développement filière « bocage », étude filière agricole, ...)***
 Coût de mise en œuvre des scénarios du SAGE : 89 à 121 M€ sur 10 ans
- **Information sur le coût des SAGE voisins : ajout du SAGE Sèvre Nantaise**
- **Rédaction des éléments présentés au Bureau de janvier :**
 - « Appréciation et estimation des bénéfices (ou avantages créés) »
 - « coûts – bénéfices » (méthodologie : basée sur des hypothèses/ à relativiser)
- **Tableaux annexes :**
 - Détails des potentiels financeurs
 - Estimation des ETP dans la mesure du possible

Rapport de présentation des scénarios alternatifs

Scénarios alternatifs du SAGE :

CLE du 27 juin 2019 :

- Document préparatoire : rapport mis à jour transmis par mail aux membres de la CLE
- Présentation pour validation de l'intégralité des scénarios alternatifs (liste mesures)
- *Souhaits du Bureau ?*
- *Présentation des remarques transmises lors du premier envoi / sous quelle forme ?*

CLE du 26 septembre 2019 :

- Choix des membres de la CLE parmi les scénarios -> définition de la stratégie
 (sous réserve de validation des scénarios le 27 juin)
- Octobre 2019 – février 2020 : rédaction de la stratégie



Ordre du jour



1. Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs
2. **Feuille de route de la CLE**
3. Informations et questions diverses

Feuille de route de la CLE

2. Feuille de route

Document demandé par l'Agence de l'eau

Objet de la feuille de route :

L'objectif principal de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau (CLE) est, pour l'Agence de l'eau, la CLE et la structure porteuse du SAGE, de construire une vision partagée de l'élaboration du SAGE et du programme de travail de la CLE pour une période de 6 ans.

Elle permet de rappeler la gouvernance de l'eau sur le bassin du Thouet et l'avancée des travaux de l'élaboration du SAGE.

Elle vise également à identifier, si possible, des engagements de mutualisations entre SAGE(s) et/ou Contrats Territoriaux (CT).

Document servant de référence à l'instruction des demandes d'aides financières annuelles et ponctuelles de l'Agence de l'eau

Feuille de route de la CLE

Cadre type de la feuille de route transmis par l'Agence de l'eau

État des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE

- Historique de la démarche SAGE
- Gouvernance : organisation de la CLE, Bureau, Commissions, Cellule d'animation, structures porteuses
- Structures sur le territoire :
 - Syndicats de rivière, structures GEMAPI
 - Structures AEP
 - Structures assainissement
- Les contrats territoriaux : Re-Sources, CTMA
- Les mutualisations déjà mises en œuvre

Plan d'actions pluriannuel de la CLE

- Vers l'approbation du SAGE
- Articulation SAGE/Contrats territoriaux
- Mutualisation
- Calendrier et budget prévisionnel

Feuille de route en cours de rédaction (échanges AELB – Cellule d'animation du SAGE)
Présentation pour validation en CLE le 27 juin (envoi mi-juin en document préparatoire)

Ordre du jour



1. Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs
2. Feuille de route de la CLE
3. **Informations et questions diverses**

Inventaires Zones Humides Bocage Bressuirais

Rappel : CLE du 4 avril -> validation de 11 inventaires communaux

Depuis inventaires de Bressuire, Chanteloup, Clessé, Faye-l'Abbesse et la Chapelle-Saint-Laurent en cours de finalisation

Si les rapports finaux sont transmis avant la CLE possibilité de valider ces inventaires lors de la séance plénière du 27 juin

Contrats Territoriaux

Plusieurs contrats territoriaux (Re-Sources, CTMA) ont fait l'objet de bilans en 2019

Définition de nouveaux programmes en cours

La CLE sera sollicitée pour émettre des avis motivés sur ces projets de contrats :

- Re-Sources Cébron
 - Re-Sources Seneuil – Thouarsais
 - CTMA Thouaret
- } Avis demandés pour octobre 2019 (CLE début octobre ?)

